

Communauté de communes  
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Ménéac à CARNAC.

**Étaient présents** : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Claire MASSON, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN, Lénéaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Valérie DIARD-MARTIN, Gildas GOUARIN, François POMMOIS.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC001	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Pascal LE JEAN, secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC002	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.	Délibération adoptée à l'unanimité
2024DC003	Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

**Étaient présents** : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Claire MASSON, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN, Lénéaïck LE PORTHELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Pierrick KERGOSIEN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Franck VALLEIN à Fabrice ROBELET.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 55
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC004	<b>Débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2024</b>	Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2024 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC005	<b>Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Landévant</b>	Approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 157 194,10 € à la Commune de Landévant, pour le projet de construction d'un centre technique municipal. - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Roland GASTINE étant sorti.</i>
2024DC006	<b>Attributions de compensation provisoires 2024</b>	DECIDE : - de fixer les attributions de compensation provisoires 2024 conformément au tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>Mme Amélie FUSIL-de ROBIANO et M. Roland GASTINE étant sortis.</i>

	AC de référence 2024 (1)	IDS 2023 (2)	Médiathèques 2023 (3)	AC provisoire 9 février 2024 (1 - 2 - 3)
AURAY	2 179 182		6 691	2 172 491
BELZ	288 130	30 138	1 949	256 043
BRECH	277 597	39 408	3 160	235 029
CAMORS	87 306	18 519	1 457	67 330
CARNAC	2 823 441			2 823 441
CRACH	463 917	30 591	1 755	431 571
ERDEVEN	300 813	40 953	2 558	257 302
ETEL	182 650	16 748	1 362	164 540
HOEDIC	42 371	1 792	123	40 456
HOUAT	56 988	5 129	193	51 666
LA TRINITE SUR MER	1 105 937	49 193		1 056 744
LANDAUL	145 673	10 279	1 112	134 282
LANDEVANT	498 559	14 070	1 837	482 652
LOCMARIAQUER	259 063	25 111	1 239	232 713
LOCOAL MENDON	282 314	24 844	1 668	255 802
PLOEMEL	161 331	24 493	1 531	135 307

PLOUHARNEL	415 152	19 240	1 212	394 700
PLUMERGAT	61 105	21 486	1 907	37 712
PLUNERET	322 806	23 072	2 742	296 992
PLUVIGNER	880 566	40 644	3 517	836 405
QUIBERON	2 979 687	36 256	4 627	2 938 804
SAINT PHILIBERT	419 500	14 853	1 234	403 413
ST PIERRE QUIBERON	1 027 504	57 598	2 007	967 899
STE ANNE D'AURAY	72 748	16 356	1 309	55 083
	<b>15 334 340</b>	<b>560 773</b>	<b>45 190</b>	<b>14 728 377</b>

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC007	<b>Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de la liste des représentants désignés par les communes au sein de la CLECT conformément au tableau ci-dessous ;</li> <li>- d'abroger la délibération n°2020DC/155 du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2020 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Annie AUDIC, Mme Amélie FUSIL-de ROBIANO et M. Roland GASTINE étant sortis.</i></p>

AURAY	Pierrick KERGOSIEN
BELZ	Bruno GOASMAT
BREC'H	Fabrice ROBELET
CAMORS	Jean-Jacques CORBEL
CARNAC	Pascal LE JEAN
CRAC'H	Jean-Loïc BONNEMAINS
ERDEVEN	Dominique RIGUIDEL
ETEL	Guy HERCEND
HOEDIC	Jean Luc CHIFFOLEAU
ILE D'HOUAT	Philippe LE FUR
LA TRINTE SUR MER	Jean-Paul LE NIN
LANDAUL	Arnaud THOMAZO
LANDEVANT	(mise à jour Conseil avril 2024)
LOCMARIAQUER	Bertrand MAHE
LOCOAL MENDON	Karine BELLEC
PLOEMEL	Lénaïck LE PORT-HELLEC
PLOUHARNEL	Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF
PLUMERGAT	Philippe LE RAY
PLUNERET	François POMMOIS
PLUVIGNER	Diane HINGRAY
QUIBERON	Serge BROSOLO
SAINTE-ANNE D'AURAY	Maria LE FRAPPER
SAINT-PHILIBERT	Philippe FLOHIC
SAINT-PIERRE QUIBERON	Stéphanie DOYEN

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC008	Règlement d'attribution de subventions pour l'aménagement d'opérations publiques d'habitat (Action 3-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter le règlement d'attribution de subvention pour l'aménagement d'opérations publiques d'habitat ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Annie AUDIC, Mme Nathalie GUEMY et M. Jean-Luc LE TALLEC étant sortis.
2024DC009	Ajustement de l'encadrement des prix d'acquisition du foncier et des logements à destination de logement locatif social (Action 1-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter les nouvelles règles d'encadrement des prix d'acquisition du foncier et des logements à destination de logement locatif social ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC010	Ajustement du règlement d'attribution de subventions pour la cession de foncier communal à un opérateur social (Action 3-2 du programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter le nouveau règlement d'attribution de subvention pour la cession de foncier communal à un opérateur social ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC011	Ajustement du règlement d'attribution de subventions pour la réalisation d'études urbaines (Action 3-4 du Programme local de l'habitat)	DECIDE : - d'adopter le nouveau règlement d'attribution de subventions pour la réalisation d'études urbaines ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2024DC012	Fixation de la grille des tarifs locatifs de la "Maison des Salines" à La Trinité-sur-Mer	DECIDE : - de fixer les tarifs locatifs de la « Maison des Salines » selon la grille ci-dessous : - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	Tarifs locatifs 2023	Nouveaux tarifs locatifs
Location au mois pour une personne	310 € toutes charges comprises	320 € toutes charges comprises
Location au mois pour un couple	465 € toutes charges comprises	480 € toutes charges comprises
Location à la semaine pour une personne	80 € toutes charges comprises	82 € toutes charges comprises
Location à la semaine pour un couple	120 € toutes charges comprises	124 € toutes charges comprises

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2024DC013	Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public - Parc d'Activités du	DECIDE : - de fixer le montant de la redevance annuelle pour l'occupation d'une dépendance du domaine public routier du Parc d'Activités du Poulvern à Local-Mendon, à 1,00 €/m <sup>2</sup> ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Bruno GOASMAT étant sorti.

	<b>Poulvern à Local-Mendon</b>	- d'autoriser M. Le Président à signer tout document y afférent.	
<b>2024DC014</b>	<b>Concertation préalable du public pour le projet d'unité de valorisation énergétique sur le site existant de Plouharnel</b>	DECIDE : - de lancer une concertation préalable conformément à l'article L. 121-16 du Code de l'Environnement ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Pascal LE JEAN étant sorti.</i>
<b>2024DC015</b>	<b>Contractualisation avec un éco-organisme agréé par l'Etat pour la perception des soutiens financiers sur le recyclage des emballages et des papiers</b>	DECIDE : - de contractualiser avec un des éco-organismes qui sera désigné par l'Etat par arrêté ministériel pour la période 2024-2029 dans les domaines de la gestion des déchets ménagers et du recyclage des matériaux triés, tel que CITEO ou LEKO, en application de la responsabilité élargie des producteurs ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à ce type de contrat avec un des éco-organismes agréés, ainsi qu'avec les repreneurs choisis pour chaque filière.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
<b>2024DC016</b>	<b>Contrat pour l'exercice de la maintenance des installations d'éclairage public</b>	DECIDE : - d'adopter le contrat pour l'exercice de la maintenance des installations d'éclairage de la Communauté de communes par Morbihan Energies ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit contrat, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
<b>2024DC017</b>	<b>Convention de délégation de compétence pour la gestion des parcs de stationnement hors voirie - Auray - Brec'h</b>	DECIDE : - d'approuver la délégation de compétence par convention pour la gestion des parcs de stationnement hors voirie des communes d'Auray et Brec'h ; - d'autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
<b>2024DC018</b>	<b>Choix du mode de gestion pour l'exploitation des parkings du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Auray</b>	DECIDE : - de retenir la concession de service public au sens des articles L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), L. 1121-1 et L. 1121-3 du Code de la Commande Publique (CCP) comme mode de gestion des parkings du PEM de la gare d'Auray ; - de lancer, concernant la gestion de l'équipement précité, une procédure de concession de service public, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT, ainsi que des dispositions de la 3ème partie du CCP, dans le cadre d'une procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006, société Corsica ferries (req. N°298618) et implicitement validé par l'article R. 3123-14 du CCP ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer la durée de la concession de service public à 7 ans ;</li> <li>- d'approuver les orientations principales et les caractéristiques de la concession telles que décrites dans le rapport de présentation annexé ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, ainsi qu'aux dispositions de la troisième partie du CCTP et à signer tout document y afférent.</li> </ul>	
2024DC019	<b>Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion du trait de côte</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives joint en annexe et du débat qui s'est tenu ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Dominique RIGUIDEL étant sorti.</i></p>
2024DC020	<b>Rapport social unique 2022</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2022, annexé à la présente délibération ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2024DC021	<b>Convention Territoriale Globale 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan, la Convention Territoriale Globale (CTG) dans sa version définitive pour la période 2023-2026 ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Pascal LE JEAN étant sorti.</i></p>